

31G14

CHENEVILLE

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En revens, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 P-Eu écarte de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En revens, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Substance extraite:
 G Gravier, D Dobroline, U Autre
 S Sable de silice, I Incolmatite, F Ferreux oxydes
 C Calcite, T Terre jaune, R Résidu minier inertes
 M Mécanique, M Mécanisme, J Terre noire
 E Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Contrainte mineure

À titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Entente Première Nation Abitibiwinini

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Frontières

Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative
 au centre de la carte en 1998
 est de 14'46" ouest avec une
 variation annuelle géométrique de 0,5"

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 18

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topographique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

0000	0000	0000
0000	0000	0000
0000	0000	0000

